

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il est intéressant de constater, madame le Président, que cette question provoque tant d'hilarité. Les députés d'en face n'ont évidemment pas pris connaissance des mesures annoncées hier, sinon ils sauraient que 3.6 milliards, alloués à ce fonds, serviront maintenant à la modernisation et à l'amélioration du réseau ferroviaire de l'Ouest. Il s'agit d'une grande priorité pour nous et c'est en grande partie pour cette raison que le fonds avait été établi. Il n'y a donc rien de mystérieux dans tout cela. Nous avons cherché à déterminer, avec les habitants de l'Ouest, la meilleure utilisation possible du fonds. Il en est ressorti que les crédits devaient être accordés aux transports. C'est pourquoi le gouvernement a agi ainsi, afin de doter notre pays du meilleur réseau de transport du monde.

* * *

LES PÊCHES

LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ MONDIAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, ma question est destinée au ministre des Pêches. Étant donné les implications de la réponse qu'il m'a donnée lundi, le gouvernement a-t-il maintenant pour politique d'allouer les stocks de poissons non excédentaires en échange de concessions commerciales incertaines, ou le ministre est-il maintenant disposé à rechercher plus activement de nouveaux marchés internationaux pour nos stocks de poissons non excédentaires et excédentaires à l'intérieur de la zone économique de 200 milles?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, comme je l'ai dit au député lundi, la politique que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncée à Genève il y a deux jours et que nous avons élaborée en étroite collaboration va lier directement l'attribution des droits de pêche dans les eaux canadiennes aux engagements relatifs à l'ouverture de nouveaux débouchés pour notre poisson, mais ce n'est pas tout. J'exigerai même plus que ce que nous avons obtenu dans le passé: ces pays devront prouver leurs intentions et acheter d'abord notre poisson avant d'obtenir le droit de pêcher dans nos eaux.

La seconde question concernait les problèmes de frontière avec les États-Unis. Il s'agit évidemment d'une question distincte qui, comme le député le sait, est examinée par d'autres instances.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE LA DESTRUCTION DE DOSSIERS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. L'une des constatations les plus inquiétantes de la commission McDonald sur la GRC est que le service de sécurité de cet organisme constitue plus de 800,000 dossiers sur des Canadiens, dont la majorité étaient des citoyens très respectueux des lois. En novembre dernier, le ministre a déclaré devant le comité de la justice:

Questions orales

... j'annoncerai dans moins d'un mois la politique du service de sécurité sur la destruction des dossiers, et commenceront alors la révision et la destruction des dossiers en question par suite de la mise en œuvre de cette politique.

Le ministre a promis de faire disparaître des dizaines de milliers de dossiers. Eh bien, trois mois se sont écoulés, et rien encore n'a été fait. Quand le solliciteur général tiendra-t-il la promesse qu'il a faite aux Canadiens devant le comité de la justice et détruira-t-il ces dossiers qui constituent une atteinte sans précédent au droit à la vie privée de milliers de Canadiens respectueux des lois.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, je n'ai pas changé d'avis: on peut et on doit détruire des milliers de dossiers. Mais, depuis la réunion à laquelle fait allusion le député, un avocat de la province de Québec, qui s'occupe d'un certain nombre de causes, m'a prié de n'en rien faire pour le moment. Je travaille depuis quelque temps déjà à l'élaboration d'une politique à ce sujet, que j'espère en fait annoncer dans les prochains jours, mais j'ai le regret d'informer la Chambre que, pour les raisons que je viens de citer, la destruction des dossiers est reportée à plus tard.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION McDONALD

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, l'avocat de la GRC au Québec a demandé au solliciteur général de ne pas détruire les dossiers qui avaient été ouverts illégalement. Sous quel régime vivons-nous? Comment un ministre peut-il soutenir qu'il faut conserver des dossiers sans rapport aucun avec les accusations dont les tribunaux du Québec sont saisis? Il n'y a aucune relation.

De plus, madame le Président, quand le ministre rendra-t-il enfin publiques les parties du troisième rapport de la Commission McDonald qui permettront aux Canadiens de se faire une opinion personnelle sur la décision des procureurs généraux, des provinces et du fédéral, de ne pas procéder à une seule inculpation pour les infractions révélées par la Commission McDonald, décision qui, de toute évidence, va à l'encontre de la règle du droit?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, le député est toujours excellent pour donner des conseils juridiques gratuits.

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Il ne voudrait sûrement pas que je prenne des mesures qui priveraient des membres ou des anciens membres de la GRC de moyens de défense possibles pour leurs procès devant les tribunaux du Québec. C'est la raison pour laquelle nous ne détruisons pas ces dossiers, pour l'instant. Par contre, j'ai l'intention d'annoncer la politique et je serai heureux que le député l'appuie. Lorsqu'il en prendra connaissance, je suis certain qu'il la trouvera excellente. Comme je l'ai dit, j'espère la présenter dans les prochains jours.

M. Broadbent: Je veux mon dossier.

M. Kaplan: A propos des parties du rapport de la commission McDonald qui, comme je l'ai dit, sont retenues dans l'attente des décisions des procureurs et du commissaire à la discipline, on est en train d'en préparer la publication et j'espère qu'elles pourront être rendues publiques prochainement, comme je l'ai promis.